NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
Village
Pour y vivre et grandir !

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1 de la susdite municipalité que :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2027

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

. Lundi 11 janvier à 20h00
. Lundi 1er février à 20h00
. Lundi 1er mars à 20h00
. Lundi 5 avril à 20h00
. Lundi 3 mai à 20h00
. Lundi 7 juin à 20h00
. Lundi 12 juillet à 20h00
. Lundi 9 août à 20h00
. Lundi 13 septembre à 20h00
. Lundi 4 octobre à 20h00
. Lundi 1er novembre à 20h00
. Lundi 6 décembre à 20h00

Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 4e jour de novembre 2026.

Isabelle Dumont
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 17h00 de l'après-midi, le 4e jour de novembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4e jour de novembre 2026.

Isabelle Dumont,
Directrice générale/greffière-trésorière, g.m.a., niv. 1